

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2019 sur salaires 2018

A régler au plus tard le 28 février 2019

**OCTA**  
Pays de la Loire



Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage

Votre déclaration en ligne sur : [www.paysdelaloire.cci.fr/octa](http://www.paysdelaloire.cci.fr/octa)

Document à retourner :

**OCTA Pays de la Loire**  
Service taxe CCI Nantes St-Nazaire  
16 quai Ernest Renaud - CS 90517  
44105 Nantes cedex 4  
Tél : 02 40 44 60 22 - Mail : [taxe-apprentissage@nantesstnazaire.cci.fr](mailto:taxe-apprentissage@nantesstnazaire.cci.fr)

## 1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N°  Clé WEB   
Identifiant

Cabinet comptable

CONTACT  Entreprise  Comptable

Tél  Fax

E-mail

SIRET

NAF

Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif moyen annuel 2018  Apprentis au 31/12/2018   
de l'ensemble des établissements Voir au verso - 5

Apprentis en cours d'année 2018

## 2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si vous avez un établissement dans les départements du Haut-Rhin, du Bas Rhin et de la Moselle, contactez-nous (taux de taxe d'apprentissage spécifiques) Si S ≤ 107 890 € et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION Il faut remplir ces 2 conditions.

### MASSE SALARIALE BRUTE

(cf. N4DS - rubrique S80.G62.00.002 / DSN rubriques S21.G00.44.001 + S21.G00.44.002)

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

S

Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS [www.afdas.com/declaration](http://www.afdas.com/declaration)

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :

S x 0,68 %

TB

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (voir site internet) - Calcul du taux au verso

CSA (Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage.) = S X

Taux calculé

CSA

## 3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA (voir site internet)

- Frais de stages de formation initiale (FS) : joindre les conventions de stages  
Les stages de 3<sup>ème</sup> générale sont exclus

ATTENTION : Les frais de stages sont limités à 3 % de TB

Si le total des frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond

TB X 3 % = plafond  Total des frais calculés

Forfait journalier X

nb de jours ouvrés

=

montant par catégorie

Cat. A : 25 €  
niveaux III - IV et V

Cat. B : 36 €  
niveaux I et II

+

Pas de centimes

- Dons en nature (DN) : joindre l'attestation pédagogique, le reçu, le justificatif comptable.

Les CFA peuvent percevoir des dons en nature au titre du Hors Quota, CT 2e alinéa de l'article L6241-8

- Créance

Entreprises de 250 salariés et plus qui ont dans leur effectif plus de 5% de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2018

C

Nous contacter

Total des déductions

FS + DN + C = D

## 4- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 28 février 2019, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

Montant à payer : TB + CSA - D

= P

Pas de centimes

Chèque N° \_\_\_\_\_ à l'ordre de : CCI Pays de la Loire

Virement au Compte : IBAN/ FR76 3004 7141 2200 0202 1500 592 BIC/ CMCIFRPP

(Mettre en libellé le n° de dossier ou Siret et joindre une copie)

Pièces à joindre obligatoirement :

contrats d'apprentissage

justificatifs des dons en nature

conventions de stages

